

Concours d'entrée

Disciplines instrumentales

Épreuves écrites : dispositions générales :

- Analyse musicale :
 - Commentaire d'écoute
 - Analyse sur table
- Commentaire de texte

Épreuves orales :

- Déchiffrage (dans la discipline du candidat) en petit ensemble (ou exceptionnellement en solo) d'un morceau de moyenne difficulté. Temps de préparation de 10 minutes au maximum.
- Interprétation instrumentale d'un programme de trois œuvres de style différent choisie par le candidat (Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum).
- Entretien avec le jury.

Accompagnement (spécialités musique et danse)

Épreuves écrites : dispositions générales

Épreuves orales : dispositions particulières

- Déchiffrage : transposition à vue d'un accompagnement écrit pour piano. Temps de préparation égal à trois fois la durée du texte musical
- Réduction à vue d'une œuvre courte (ou d'un extrait d'œuvre) pour petit ensemble. Temps de préparation égal à cinq fois la durée de l'œuvre (ou de l'extrait)
- Interprétation : deux œuvres de style différent dont une mettant en valeur les qualités d'accompagnateur du candidat (chant, instrument, danse...). Le ou les personnes accompagnées sont à la charge du candidat. Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum.
- Entretien avec le jury.

Chant :

Épreuves écrites : dispositions générales

Épreuves orales : dispositions particulières.

- Déchiffrage : lecture chantée à vue d'un texte musical avec paroles en français, suivi de la lecture de courtes phrases en italien, allemand et anglais.
- Interprétation vocale d'un programme de trois œuvres de style différent. (Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum).
- Entretien avec le jury

Chef de chœur :

Épreuves écrites : dispositions générales

Épreuves orales : dispositions particulières.

- Déchiffrage : lecture chantée à vue d'un texte musical avec paroles en français, suivi de la lecture de courtes phrases en italien, allemand et anglais.
- Interprétation : (Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum).
 - d'un programme pour ensemble vocal d'au moins deux œuvres de style différent dont l'une est précédée d'une séquence de travail avec l'ensemble. Le candidat dirige l'ensemble vocal. N.B. : l'ensemble vocal est à la charge du candidat.
 - D'une mélodie chantée par le candidat en s'accompagnant au piano.
- Entretien avec le jury

Formation musicale :

Épreuves écrites : dispositions générales

Épreuves orales : dispositions particulières.

- Déchiffrage : lecture chantée à vue, a cappella, d'un texte musical avec paroles en français, suivi de la lecture de courtes phrases en italien, allemand et anglais.
- Interprétation instrumentale ou vocale d'un programme de trois œuvres de style différent dont :
 - une mélodie que le candidat interprète en s'accompagnant au piano,
 - Un prélude et fugue de Bach du Clavier bien tempéré, au choix du candidat, interprété au piano,
 - Une œuvre libre avec l'instrument du candidat,(Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum).
- Entretien avec le jury

Jazz :

Épreuves écrites :

- Analyse musicale : dispositions particulières (durée 4 heures)
 - Commentaire d'écoute : dispositions générales (durée 1h30 maximum)
 - Relevé mélodique, harmonique et rythmique de l'enregistrement sur CD d'un court fragment musical. Le candidat se charge d'apporter un lecteur de CD sur piles. (durée 2h30 maximum)
- Commentaire de texte : dispositions générales

Épreuves orales : N.B. : le candidat se présente en petite formation de son choix. Celle-ci est à la charge du candidat

- Déchiffrage d'un thème jazz : lecture du thème, un seul chorus, thème. Temps de préparation égal à trois fois la durée du texte musical.
- Interprétation instrumentale et/ou vocale. (Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum). Les œuvres font partie du répertoire du jazz, elles peuvent inclure une composition du candidat.
- Entretien avec le jury.

Musiques actuelles amplifiées :

Épreuves écrites :

- Analyse musicale : dispositions particulières (durée 3 heures)
 - Transcription d'un enregistrement sur CD d'un court fragment musical (mélodique, harmonique et rythmique). Le candidat se charge d'apporter un lecteur de CD sur piles.
 - Analyse écrite d'une œuvre donnée à l'écoute sur CD. Le candidat analyse une des deux œuvres enregistrées qui lui sont proposées et replace celle-ci dans un contexte historique. Les deux enregistrements font références aux musiques actuelles amplifiées instrumentales ou chantées. L'analyse porte sur la musique et le cas échéant sur le texte. Le candidat se charge d'apporter un lecteur de CD sur piles.
- Épreuve technique : dispositions particulières (durée 30 minutes). Questionnaire écrit portant notamment sur la connaissance technique d'éléments de régie « son » concernant la scène, les techniques d'enregistrement et la musique assistée par ordinateur (MAO). Après écoute d'une œuvre référence donnée au candidat, celui-ci renseigne le questionnaire et note toute information qui lui paraît intéressante. Cette épreuve se déroule pendant les épreuves orales, le candidat explique au jury son travail lors de l'entretien.
- Commentaire de texte : dispositions générales

Épreuves orales :

- Déchiffrage avec son groupe d'une partition. Temps de préparation égal à trois fois la durée du texte musical.
- Interprétation instrumentale et/ou vocale incluant ou non l'usage de machines électroniques. (Durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum). Les œuvres font partie du répertoire des musiques actuelles amplifiées, elles peuvent inclure une composition du candidat. L'interprétation du programme par le candidat se fait au sein de son groupe. Le candidat dispose de quinze minutes au maximum pour gérer devant le jury la balance son du groupe (volume, effets...). Les quinze minutes de balance font partie de l'épreuve.
- Entretien avec le jury : 30 minutes au maximum, y compris le rendu de l'épreuve technique.

Dernières modifications : 15 mai 2008